



8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
8.9 Culture

ARRÊTÉ N° 160/2024

PORTANT SUR LA TARIFICATION BILLETTERIE du concert de Noël - Edition 2024

Le Maire de la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de LUNEL-VIEL en date du 3 juillet 2020 des pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

- Vu l'acte constitutif en date du 23 avril 2012 créant la régie **Festivités - Billetterie** pour tous les spectacles culturels organisés par la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu l'arrêté municipal en date du 26 avril 2012 nommant un régisseur titulaire, un mandataire suppléant, et un mandataire,

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services liés au fonctionnement de la régie Festivités - Billetterie pour permettre l'encaissement des recettes relatives aux ventes de droits d'entrée pour le **concert de Noël**.

ARRÊTE

Article 1 : le tarif du concert de Noël du samedi 21 décembre 2024 est fixé comme suit :

SPECTACLE	TARIF
NEW ORLEANS GOSPEL 4TET Samedi 21 décembre 2024 à 20h	10 €

Gratuit pour les - 25 ans et minima sociaux

Article 2 : Le régisseur titulaire, le mandataire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions du présent arrêté.

Fait à LUNEL-VIEL, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Fabrice FENOY

